

A photograph of three business professionals in an office setting. In the foreground, two hands are shaking. In the background, a woman with glasses and a white shirt is smiling. Another woman with glasses and a blue shirt is also visible. The overall atmosphere is professional and collaborative.

# ACE 2020

## ***UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE POUR LE SUCCÈS DE VOS PROJETS EUROPÉENS***

**Parallèlement aux fonds structurels et d'investissement** (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) gérés directement par le Conseil régional, il existe de nombreuses possibilités de financement, allouées par la Commission européenne, souvent méconnues.

**La Région des Pays de la Loire a mis en place le dispositif ACE 2020** (pour Appui conseil européen) qui a pour ambition de multiplier les chances des porteurs de projets de décrocher des aides européennes grâce à un accompagnement au montage de dossiers pour les appels à projets européens.

Une Europe + Utile  
pour une Région + Efficace



## ACE 2020, c'est quoi ?

### Le dispositif ACE 2020 est

une offre d'accompagnement gratuite, complète et flexible à destination des porteurs de projets qui souhaiteraient s'engager dans une démarche de dépôt de dossier au titre des appels à projets régulièrement publiés par la Commission européenne. Il se présente sous la forme de prestations conseils par un consultant expert sur les thématiques éligibles suivantes :

- 1/ Innovation et compétitivité
- 2/ Environnement et transition énergétique
- 3/ Autre (jeunesse, citoyenneté, formation et emploi,...)

### Un dispositif simple et réactif :

La Région a sélectionné 4 prestataires au regard de leur expertise dans les thématiques éligibles. Elle s'engage à ce que les dossiers soient traités dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de leur complétude.

## À qui s'adresse le dispositif ACE 2020 ?

À tout acteur local susceptible de pouvoir répondre aux appels à projets des programmes européens.

### Ces acteurs doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir leur siège en Pays de la Loire
- Être dans une situation financière saine
- Être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

## Quelle est la nature de l'accompagnement par le consultant expert ?

Pour aider les porteurs de projets dans la rédaction de leur réponse et augmenter leurs chances de décrocher des subventions, **la Région finance un à onze jours d'accompagnement par un consultant expert européen** afin de répondre aux besoins multiples et spécifiques des porteurs de projets :

- Aide à l'élaboration des actions et du budget
- Recherche de partenaires et mise en relation du partenariat
- Relecture - conseils pour mieux adapter la pertinence des réponses.

## Comment candidater ?

### Pour bénéficier du dispositif ACE 2020, c'est très simple, il suffit de :

- 1/ Télécharger un dossier de candidature sur <http://www.europe.paysdelaloire.fr>
- 2/ Adresser un dossier de candidature par email et par courrier à la Région des Pays de la Loire, Direction des Politiques européennes [Ace2020@paysdelaloire.fr](mailto:Ace2020@paysdelaloire.fr)
- 3/ Les demandes sont instruites par le Service Action européenne de la Région.
- 4/ La réponse est communiquée dans un délai de 10 jours ouvrés.

Si le dossier est sélectionné, la Région orientera l'acteur vers le cabinet d'experts le plus adapté au projet et déterminera le nombre et le type de prestations attribuées.

### Contact et informations

Séverine Ernest  
[severine.ernest@paysdelaloire.fr](mailto:severine.ernest@paysdelaloire.fr)  
Tél. 02 28 20 54 28

[www.europe.paysdelaloire.fr](http://www.europe.paysdelaloire.fr)